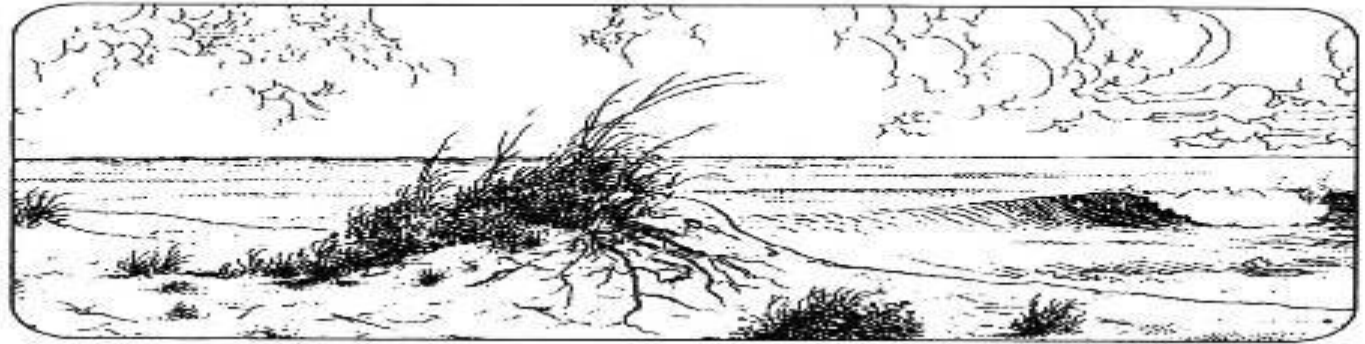


*Collectif des  
Associations de  
Défense de l'  
Environnement  
Pays basque  
Sud des Landes  
(60 associations)*



Adresse du CADE : 124 chemin de Galharet 64990 Mouguerre Tél : 05.59.31.85.82

BULLETIN DE LIAISON (ISSN 1268-5909)

N° 235

# **SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE BILANS 2022.**



Bonjour,

La commission transports-LGV se réunira le jeudi 9 février à 18h à la MVC du Polo.  
La commission déchets se réunira le jeudi 16 février à 18h à la MVC du Polo  
La commission eau se réunira le vendredi 17 février à 17h à la maison pour tous à Anglet.  
La commission Linky et 5G se réunira à une date à définir.  
La commission montagne se réunira à une date à définir .( contact Rafa: 06 61 81 45 44)  
Le comité de liaison se réunira le jeudi 23 février à 18h à la MVC du Polo.

**En dernière page,  
invitation à une conférence  
sur les falaises de notre**

**Cette année toutes les réunions à la MVC du Polo auront lieu dans la salle de la cuisine. Si vous êtes en retard et que la porte de la MVC est fermée, passez par le gymnase ou téléphonez à l'une des personnes du CADE déjà à l'intérieur.**

Pour les trésoriers des associations qui veulent régler leur cotisation 2020, les règlements devront être adressés à l'ordre du CADE chez Guy de Barbeyrac- « Mora » route de Bertheuil- 40090 Campagne. Tél : 06 38 79 46 49 Email : [gdebarb40@hotmail.com](mailto:gdebarb40@hotmail.com) ou au CADE (adresse sous le logo)

Montant de la cotisation association: 25 euros, cotisation individuelle: 10 euros.

Si des amis désirent adhérer individuellement, le montant de la cotisation individuelle est de 10 euros. Ne pas oublier de mentionner votre adresse et votre Email.

Pensez à nous communiquer votre nouvel email lorsque vous en changez ou lorsque vous en adoptez un.



## AG du CADE : 27 janvier 2023 . Rapport moral de l'année 2022.

**Présents: Cade-Montagne, Attac Pays Basque, barthes de Tarnos, L'étincelle, Hazketa, ACE, Ortzadar, Mouguerre Cadre de Vie, Nivelles Bidassoa, asso de Brindos, Eliane chargée du site, Guy trésorier, plusieurs adhérentes individuelles.**

L'année 2022 a été encore une année qui reflète les effets de la pandémie Covid. Elle fait apparaître une lassitude, une certaine mollesse notamment en terme d'assiduité et de mobilisations. En même temps comme dirait l'autre, nous avons été énormément sollicités. Sur la base de notre notoriété de nombreuses prises de contacts individuelles et collectives ont vu le jour, demandant à nos militants bénévoles de s'investir davantage. Il semble que nous soyons perçus comme une sorte de syndicat environnemental. C'est à la fois flatteur mais aussi fortement exigeant.

Sur le front de la LGV notre connaissance du dossier nous permis de riposter vite avec un argumentaire riche et varié. Aux lendemains du débat public, nous disions notre satisfaction localement d'avoir retourné l'opinion en notre faveur. La bataille du financement a montré que nous étions également capables de faire basculer les élus. La CAPB a voté contre le principe même du projet LGV au Pays Basque par 141 voix contre 44. Le récent appel d'Irun pour la modernisation des voies existantes à l'initiative des maires de Bordeaux, Bayonne et Irun illustre un bon travail du CADE.

D'une manière générale nous pouvons affirmer comme l'an dernier que nous continuons de nous enraciner et recevoir en échange une reconnaissance qui contribue à augmenter le rapport de force en notre faveur (pas encore au point de tout gagner, vous vous en doutez) que nos adversaires sont bien obligés de considérer. Et dans les secteurs qui nous ancrent dans la société, il est un élément également réconfortant, c'est celui de voir nombre d'entre nous trouver naturellement leur place dans les divers combats (même si nous avons encore beaucoup de progrès à faire).

### **Rassembler davantage :**

Nous étions arrivés à 67 associations fédérées au CADE, nous avons procédé à une mise à jour des associations adhérentes pour l'occasion et nous pouvons compter aujourd'hui 60 associations. Nous avons un nombre d'adhérents individuels stable par rapport à l'an dernier: 131 et environ 200 adhérents qui négligent leur réadhésion. Ce qui peut nous amener à réfléchir sur la contradiction constituée par le fait d'être de plus en plus sollicités et pourtant avec peu de répercussion sur les adhésions. Rappelons que nous nous mettons au travail sans solliciter l'adhésion, cette dernière survenant uniquement à l'initiative de la personne nous sollicitant. Cette attitude nous honore mais peut être pouvons nous être légèrement, légèrement plus pressants.

Pour rassembler nous pouvons toujours rappeler la méthode mise en place au fil du temps:

- a) Un diagnostic précis et un projet bien étudié.
- b) Une information et une restitution complète et régulière auprès des populations débouchant sur une mobilisation large.
- c) Une incitation à s'organiser (hors du CADE ou dans le CADE, cela n'a pas d'importance, ce qui est important c'est l'organisation collective vers une plus ample autonomie). Le CADE n'a pas vocation à "chapeauter", il répond aux demandes et fournit le meilleur de lui-même.
- d) Une aide financière quand on le peut.
- e) Une implication large des élus, des services de l'Etat, des appellations d'origine contrôlées etc... chaque fois que c'est possible. (ce n'est pas toujours possible mais plus la lutte a une dimension conséquente, plus cela est nécessaire et nous y sommes parvenus plusieurs fois, impliquant par exemple des élus que par ailleurs nous affrontions devant des tribunaux sur d'autres affaires)
- f) Une fenêtre médiatique bien utilisée amplifiant notre notoriété.

Sur le point (e), prenons le temps de dire qu'il est un des éléments de notre façon d'agir. Il est un des éléments de l'installation de ceux que d'autres appelleront "rapport de force". Le "rapport de force" ou "peser au maximum" pour obtenir gain de cause, ne se décrète pas en fronçant les sourcils. Le chemin qui y mène est parfois tortueux, un "*diagnostic précis et un projet bien étudié*", des centaines de réunions d'explications dans les communes, des conférences de presse, des dénonciations suscitant une indignation, l'humour parfois, et toujours la loyauté, la sincérité, l'implication, l'humilité, tout cela conduit à faire de nous une force, le point (e) en fait évidemment partie, il est en cinquième position dans notre liste, ce n'est pas un hasard car c'est le plus difficile à utiliser et les risques de se brûler les ailes " existent. Mais lorsque les conditions sont réunies et que nous parvenons à le maîtriser il décuple nos forces. Cette année aura illustré cette optique avec la prise de position de 72% des élus communautaires de la CAPB contre le projet LGV et enfin l'appel d'Irun.

Affirmons cette année encore que le CADE n'a pas un point de vue sur tout et il n'est pas infaillible. Il faut bien s'imprégner de cela, d'une part parce que cela nous incitera à la modestie et d'autre part nous poussera à être plus exigeants envers nous même.

Reprenons ci-dessous ce que nous disions déjà.

Sur certains secteurs d'intervention, d'autres associations sont bien plus pertinentes que nous, le reconnaître n'est pas une honte. Sur le climat, ou le plan vélo par exemple d'autres sont plus pointus que nous. Eh bien apprenons à leur contact et en **participant davantage** aux différentes initiatives.

Enfin, nous sommes encore un peu timorés pour organiser des conférences publiques sur des thèmes bien choisis. Certaines commissions s'y sont frottées avec bonheur. Des conférences organisées par le CADE en invitant des intervenants compétents peuvent être impulsées. Les années Covid nous ont mis les bâtons dans les roues mais cela viendra.

### Des commissions actives, un site bien visité :

Vous trouverez en annexes les bilans de certaines commissions. Evidemment nous sommes intervenus sur d'autres secteurs, Stop Pub, Pignada, Interconnexion France-Espagne, PLU de Cambo, coupes d'arbres, urbanisation excessive, mise en route du travail en faveur des trains du quotidien etc...

Notre **site internet** <http://www.cade-environnement.org> est bien visité, nous comptons 1115 pages visitées par jour sur les 9 derniers mois. (Une session = un passage sur le site, une ou plusieurs pages consultées. Une session s'arrête au bout de 30 minutes d'inactivité sur le site).

. Le site est consulté également par des associations éloignées et il est un bon reflet d'une activité intense de notre collectif. Nous encourageons encore les associations du CADE et ses adhérents à mieux utiliser **les photographies et les vidéos**.

Bilan de consultation du site en 2020:

	Janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
Pages vues	120974	122901	124234	25178	35118	36729	28468	37512	33171	41723	31013	32041
Nombres de sessions	43002	40859	44185	11022	11606	13796	12027	10499	11494	11671	14573	10728

A noter : à partir d'avril, l'hébergeur a mis à part les consultations faites par des robots, ce qui explique le changement net à partir d'avril.

### **Amélioration de notre fonctionnement.**

Reprenons le paragraphe de l'an dernier toujours d'actualité même si les confinements ne nous ont pas aidés:

Faciliter les entrées au CADE: Nous sommes parfois perçus comme des "spécialistes", des bosseurs de dossiers. Cela décourage certain(e)s de s'engager avec nous.

Il serait souhaitable que les commissions se penchent sur des activités accessibles à tous constituant une porte d'entrée au CADE. Les visites des décharges sauvages, quelles photos prendre, quels éléments manquants nécessaires, peuvent constituer cette étape pour la commission déchet, Cela peut s'envisager pour d'autres commissions et entraîner des investissements pour le CADE, un kit d'analyse de l'eau pour la commission eau peut permettre d'associer à ces prélèvements ceux qui nous interpellent, idem pour Linky lors des relevés de mesures. Réfléchir à des activités accessibles constituant les premiers pas au CADE, voilà en ce début d'année un point à mettre à l'ordre du jour des commissions.

Nous avons sollicité plus souvent ce que nous appelons la commission consultative élargie sur les sujets qui nous interpelaient. Très très peu de réponse, ce qui est assez décourageant et fait peser sur très peu d'épaules la responsabilité des décisions.

### **Nos participations aux organismes institutionnels :**

Vous trouverez en annexe également la liste de nos participations.

#### **Vote rapport moral: adopté à l'unanimité**

Sont élu(e)s ou réélu(e)s:

Secrétaire : Recarte Pierre

Trésorie(e) : De Barbeyrac Guy

Président(e) : Pachon Victor

Vices président(e)s : Recarte Pierre

Membre du bureau : Pantxo Tellier, Jacques Ferran, Patricia Luenberger, Eliane Pibouleau Blain, Miren Amestoy. Jean Pierre Bollet.

**6) Après examen et explications le bilan financier (pj) est voté à l'unanimité.**



# Linky année 2022

---

L'année écoulée a enregistré le fait qu'Enedis n'avait pas respecté le contrat de généralisation des compteurs Linky tel que le prévoyait son contrat initial. Contrairement à ce qu'Enedis a clamé haut et fort, depuis le début, c'est-à-dire depuis 2011, le programme de déploiement du compteur Linky n'a pas tenu ses objectifs de couverture complète du pays en fin 2021. Cela a été confirmé par la Délibération n° 2022-64 de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) du 24 février 2022 au cours de laquelle Enedis se félicite de sa couverture nationale de 90.1%, tout en insistant sur le fait que son retard était dû aux « récalcitrants » qui continuent à refuser la pose du Linky.

La CRE indique dans cette délibération qu'elle transmettra au Conseil Supérieur de l'Energie, à la Ministre de la transition écologique et au Ministre de l'économie, des finances et de la relance une proposition de faire payer une relève résiduelle des index des « récalcitrants » si ceux-ci ne transmettent pas leurs indexes, procédure qui est adoptée par l'ensemble des « usagers » du service public.

L'accord de ces trois administrations est toujours en attente.

N'oublions jamais que le compteur LINKY enregistre au titre des index de facturation des KVA et non plus des KWh et que pour une même installation le nombre de KVA enregistrés est toujours supérieur au nombre de KWh.

Cette même délibération se félicite que la « chaine communicante » d'Enedis fonctionne globalement bien avec des relevés journaliers. Ces relevés permettent certainement à Enedis de confier ces informations aux 48 fournisseurs d'électricité français pour leur permettre de faire des propositions « attrayantes » aux propriétaires de Linky. Cela explique peut-être la valse des changements de contrats ces derniers mois, certains clients de certains de ces fournisseurs trouvant le prix du KVA trop élevé.

Enedis s'est même vanté dernièrement que son Linky pouvait permettre de restreindre l'alimentation électrique pendant certaines plages horaires.

# 5G année 2022

---

La multiplication des installations de radiotéléphonie mobile a été exceptionnelle cette année, aidée en cela par le fameux New Deal Mobile dont l'objectif, en 2018, était de couvrir le territoire à 96% en téléphonie mobile de 4<sup>ème</sup> génération, mais qui a été utilisée par les opérateurs pour justifier énormément d'installations en 5G dans les zones rurales, prétextant que cela leur été une obligation.

De plus, les opérateurs, déjà affranchis par la loi Elan de 2018 des délais imposés aux autorisations d'urbanisme et aux informations du public, se sont vus suspendus, par une ordonnance de mars 2020 et pendant toute la période de l'état d'urgence, de toute obligation d'information et ont obtenus la possibilité de régler les contraintes d'urbanismes dans des délais record.

Ainsi ce n'est qu'en ayant recours à des moratoires concernant la 5G que certaines communes ont pu résister au déferlement de nouvelles installations de radiotéléphonie mobile.

Les grandes agglomérations, elles, ont accepté le déploiement de la 5G, la considérant comme une nécessité touristique pour les vitesses d'accès, la faible latence et un plus grand débit, trois qualités vantées pour des vidéos plus attractives et des accès au Net pratiquement immédiats.

Mais pour en bénéficier la nécessité de recourir à des micro antennes, de faible portée (#100 m) qui vont inonder ces agglomérations poseront des questionnements qui ne sont pas encore abordés.

Les agglomérations de moindre importance et les communes rurales, ayant acceptées une information plus objective que celle qui a consisté à railler une certaine Communauté de Pennsylvanie, ont pu parfois déjouer la forte insistance des opérateurs prétextant une prétendue obligation issue du New Deal Mobile. Une présentation intempestive d'une certaine 5G a permis cependant à un des opérateurs de pénétrer les zones rurales. Il s'agit de la 5G dans la bande des 700 Mhz qui a une portée beaucoup plus importante de la 5G « des villes » mais qui ne possède absolument pas son débit.

Cette 5G, dont le but est certainement de vendre des smartphones réputés 5G mais n'ayant pas le débit de la 5G « des villes », a été « démasquée » par bon nombre de communes rurales qui sont de plus en plus parfaitement informées.

Enfin, une tendance apparait chez les opérateurs dont le but est de restreindre l'information au public dans la démarche d'installation de nouvelles stations de radiotéléphonie mobile.

## **Commission transports**

L'année écoulée fut une année dense pour la commission transports.

En tout début d'année nous avons adressé une lettre aux membres du nouveau Conseil d'Orientation des Infrastructures chargé de conseiller le gouvernement en matière de construction de nouvelles infrastructures. Nous lui rappelions sa conclusion concernant la LGV Bordeaux-Dax qui considérait que le gain de temps par rapport une ligne rénovée était inexistant, que cette ligne n'était pas saturée qu'elle ne pouvait l'être que par le fret ce qui n'était pas le cas actuellement et ne le serait pas avant un horizon lointain. En conséquence le Conseil conseillait de réinterroger l'opportunité de cette ligne car une ligne rénovée offrirait des performances analogues à coût bien moindre. Quelques jours plus tard nous sollicitons auprès du président David VALENCE une entrevue avec des membres de cette instance. Demande restée sans réponse.

Afin de coordonner les actions des opposants, nous avons réuni par deux fois la coordination inter régionale contre la LGV, le 15 janvier à Mont de Marsan et le 10 mars à Bègles. Lors de cette dernière réunion il a été décidé de créer un pôle juridique auquel le CADE a participé en vue d'une action contentieuse contre le plan de financement du GPSO. Ainsi, le 14 avril, un recours contre le plan de financement a été déposé au Tribunal Administratif de Toulouse par 8 associations et le CADE soit 75 associations ainsi que 70 particuliers dont 10 du Pays basque recrutés par le CADE. Notre collectif prendra en charge une partie des frais de procédure.

Le CADE s'est fixé trois objectifs : relancer la mobilisation à travers des réunions publiques, intervenir auprès des instances européennes compétentes pour priver le GPSO du financement attendu de l'Europe et renforcer son argumentaire avant l'enquête publique sur Dax-Espagne.

Après Urrugne et Tarnos, nous avons animé des réunions publiques à Ustaritz, Mouguerre, Villefranque, St Pierre d'Irube, Bayonne, Anglet, Arbonne, Ascain, Capbreton, Hossegor. Environ 1000 personnes ont assisté à ces réunions et nous avons constaté une mobilisation inattendue dans le sud des Landes et la présence de nombreux élus locaux.

Le CADE était présent à Tyrosse, le 3 février, lors du vote des élus de la MACS pour la participation au financement de la LGV. Au cours de la réunion avec Alain Rousset qui a précédé ce vote nous avons manifesté bruyamment aux côtés de nos amis landais en déroulant nos arguments contre la LGV. Il s'en est fallu de peu pour que le financement soit refusé...

L'intervention auprès de l'Europe s'est avérée plus problématique.

Dans un premier temps, nous avons envoyé à tous les députés européens verts et ceux de gauche (105 députés au total) un argumentaire en bilingue contre la LGV afin de les alerter sur le caractère nocif de ce projet.

Ensuite, l'ancienne attachée parlementaire de José Bové est entrée en contact, dès fin janvier, avec le cabinet de Karima Delli présidente « verte » de la commission transports au parlement européen. Le but était d'organiser dans un premier temps une visio-conférence pour que cette élue nous indique la marche à suivre et se procure l'appel à projet déposé par la France auprès de la commission européenne. Le rendez-vous a sans cesse été différé. Ce n'est que le 13 mai que nous avons pu échanger avec l'élue qui s'est engagée à nous communiquer l'appel à projet, nous ne l'avons pas eu. De plus elle nous a demandé de rédiger une lettre à l'intention de la direction du MIE (Mécanisme Interconnexion Européenne), ce que nous avons fait. Cette instance attribue les subventions européennes en matière de transports. Elle devait cosigner cette lettre et l'envoyer aux responsables. Dix jours après aucune démarche n'avait été effectuée. Le CADE a donc envoyé seul, le 27 mai cette lettre à Andina Valean, commissaire européenne aux transports et à Dirk Beckers, directeur de l'Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux (INEA) en charge du MIE. Une copie a été adressée par mail à Milan Smid, auditeur à la Cour européenne des comptes.

Tous nos interlocuteurs ont répondu. Nous avons reçu une longue réponse argumentée de la Commission Européenne favorable au GPSO que nous avons contestée point par point dans un nouvel envoi.

Voyant se profiler l'enquête publique sur le tronçon Dax-Espagne, nous avons demandé à Olivier Deleu, ancien membre du TDIE, de réaliser une étude sur la modernisation de la ligne actuelle Bordeaux-Espagne. Il avait déjà réalisé cette étude à la demande des élus des trois communautés de communes, nous lui avons demandé de la réactualiser. Enfin toujours en prévision de l'EP nous avons contacté la société carbone 4 et le professeur Pralat (ancien enseignant bilan carbone à l'IUT de Bordeaux) pour obtenir des données opposables au bilan carbone de SNCF Réseau.

Fin avril, le CADE a participé et est intervenu au meeting bordelais contre la LGV organisé par la coordination régionale. Un meeting qui a rassemblé 400 personnes dont la presse s'est fait l'écho. Un car a été organisé pour faciliter le déplacement d'une cinquantaine de personnes venant du Pays basque et du sud des Landes.

Comme avant chaque élection nous avons interrogé les candidats aux législatives des 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> circonscriptions des Pyrénées atlantiques des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> circonscriptions des Landes sur le projet GPSO.

Nous avons également pris contact avec le journaliste Hugo Clément, animateur de l'émission télévisée « Sur le Front » pour un échange. Il nous a répondu qu'il prendrait contact avec nous lors de son prochain séjour sur la Côte basque.

Le CADE était présent lors de la manifestation à Hendaye et à Bayonne à l'occasion de l'arrivée du premier train de nuit de l'été. Le 1<sup>er</sup> octobre, il rejoignait les 400 participants et la centaine d'élus à la manifestation à Langon contre le GPSO.

Le 20 octobre nous rencontrons José Antonio Santano, maire d'Irun. L'objectif de cette entrevue était de connaître la position du maire suite à l'annonce de la construction sur sa cité par ADIF d'une gare multimodale accueillant les trains à grande vitesse.

D'emblée Monsieur Santano nous a fait part de son hostilité au projet GPSO en nous déclarant que si ce projet voyait le jour c'était la mort assurée d'Irun.

Apprenant dans la conversation la position très hostile du maire de Bordeaux, il souhaite vivement rencontrer celui-ci et nous a demandé d'intervenir auprès de Pierre Hurmic pour obtenir un rendez-vous. Ce que nous avons fait. Le maire de Bordeaux s'est montré très intéressé par cette demande, à laquelle il va répondre favorablement. Il désire vivement inclure le président de la CAPB dans cette entrevue en vue de constituer un front d'opposition à ce projet et lui donner un retentissement médiatique afin d'alerter les autorités européennes participant au financement. La réunion a eu lieu le 17 décembre et a fait l'objet d'un communiqué de presse que nous avons transmis à la commission européenne et au COI.



Le 22 novembre, au cours d'une conférence de presse nous avons restitué nos échanges avec l'Europe et divulgué le contenu d'une étude sur les prévisions de trafic ferroviaire fret dans le corridor atlantique dont la commission européenne est destinataire. Les conclusions de cette étude sont édifiantes, elle prévoit, entre autre, pour 2030, selon le scénario retenu, entre 5 000 et 6 400 trains de fret internationaux par an, soit 14 à 18 trains par jour sur une base de 350 jours ouvrés.

Cette étude avec d'autres documents a été transmise à la Première Ministre ainsi qu'à David VALENCE, président du COI.

Le 26 novembre nous nous sommes rendus à Feugarolles à la demande de l'asso Très Grande Vigilance en Albret pour participer à une réunion qui a rassemblé 200 personnes et au cours de laquelle nous avons restitué notre intervention auprès de l'Europe.

### **Rapport COMMISSION MONTAGNE du CADE pour l'AG annuelle comptant pour 2022**

2022 restera une année très dense en activités, avec pour principal investissement " le dossier de LARRUN /la RHUNE , en cadre du Comité de Pilotage de ce secteur Natura 2000 de la montagne basque.

Nombre de réunions se sont tenues avec divers partenaires dont les services de la CAPB doté désormais d'importantes compétences de gestion de la MONTAGNE aux côtés des administrations de l'Etat, du CD64 ...

Nous avons pu participer à pas moins de 22 réunions et aboutir début janvier 2022 à la concrétisation d'une CHARTE spécifique concernant le massif de LARRUN - XOLDOKOGAINA et Col de LIZARRIETA.

(Nous vous présenterons ci-après l'Introduction écrite de ce document, réalisée par nos associations! )

Préalablement aux rencontres institutionnelles, nous avons préparé nos réunions et concertations, en inter associatif, ce avec notamment les clubs de Montagne, du BAB, Aunamendi, le CAF- Club Alpin Français, Suaski, Sepanso... et la participation des groupes des Villes d'Ascaïn, de Sare, Urruna, toujours mobilisés et attentifs.

"Lanceurs d'Alertes", nous avons à coeur de nous retrouver et réfléchir ensemble sur les divers dossiers, sur les enjeux, les pratiques et les fréquentations des publics, sur le Tourisme et la Montagne...

Nous suivons attentivement les travaux actuels entrepris par le CD 64 et l'EPSA gestionnaire en rénovation des infrastructures et équipements du "Petit train de LARRUN" qui concernent la réfection des voies existantes, balasts, rails, crémaillères, cablages et les réaménagements des plateaux de la gare, au col de St IGNACE, en la partie sommitale du Massif. Ces travaux devant permettre meilleur accueil/accès des publics ...

Nous nous investissons suivant nos compétences et suivons de près, les questions touchant à la protection et préservation, des biotopes, des diverses espèces végétales, animales, et restons attentifs aux diverses activités qui se déroulent sur la montagne.

Vu la très grande fréquentation dont sportive des espaces, sommes amenés, à "tirer la sonnette d'alarme" auprès des instances publiques, Mairies, DDTM et Administrations de l'Etat , CAPB, CD64... ce au vu de non respect de règles élémentaires, du constat de laxismes administratifs, à l'exemple d'abus constants en cheminements sur zones et terrains vierges", dont divers organisateurs profitent au fil des ans, ce au détriment de la nature .

Dans cette démarche, nous avons rencontré les Maires ou ses représentants de Biriadou, Ascaïn, Ciboure, Urrugne, Sare... et participé aux premières réunions d'échanges avec les clubs organisateurs .

Il est vrai que les piétinements multiples de l'espace en montagne, induisent rapidement la création de nouvelles traces favorisant l'érosion.

Aussi au delà des mots, au delà des Chartes proposées que nombre d'organismes sont prêtes à signer, il y a la réalité.

Si nous notons que nombre d'associations organisatrices sont sensibilisées à la préservation des espaces, font des efforts dans les choix et propositions des parcours, sont prêtes à modifier des habitudes, le constat est que toutes ne jouent pas suffisamment le jeu, et que beaucoup reste à faire !

Natura 2000 on nous le répète, n'est pas là pour interdire ! Divers faits récents à l'appui, si nous n'y prêtons attention, en divers étages de la montagne pourtant protégée, on trouvera des activités qui heurtent à l'exemple de festivités inadéquates, qui peuvent aller de "la fan zone supporters" aux concerts de divers ordres ou à des sonorisations impossibles !!!

Notons sur ce point une évolution avec enfin le déplacement des spectacles et animations sur les places des villages et non au coeur de la montagne ! .La chasse , sujet "oh combien d'actualité" est présente dans les montagnes. Et sans entrer ici dans le débat d'interdire ou pas, restent toujours en 2023, les questions d'abandons inadmissibles de nombre et nombre de bourres ou fonds de cartouches (plastiques!), de présence de battues en des journées de très grandes fréquentations par le public, tel le 15 août et autres jours fériés...

Avec les motos, les quads et autres engins à moteurs, les vélos s'installent ...Les marches de nuit perdurent...

Demeure encore une cohabitation délicate avec les éleveurs, vu les dérangements trop constants des troupeaux. Malgré les discours, règles et recommandations "certainement trop consensuelles " les feux de montagne se poursuivent au fil des ans.

Ils ne se maîtrisent pas toujours, provoquant de gigantesques dégâts... La protection des espèces sauvages est toujours d'actualité, sans oublier les cairns et autres /empilements de pierres, voire d'autels improvisés ici, là ...

Certes non et non au catastrophisme, mais oui, oui à tes tas d'efforts nécessaires ...

Nous savons tous aujourd'hui que le respect de la nature passe obligatoirement par la remise en cause et des efforts à entreprendre en commun !

L'existence de la CHARTE, doit aider à cette compréhension !

Que signifierait en effet adhérer et signer une Charte si des "pratiques irraisonnées" se poursuivent !

Nous ne développerons pas davantage les exemples dans ce bref compte-rendu, nous vous invitons à parcourir la CHARTE du Massif, approuvée localement le 14/02/22, puis en Préfecture 64 le 18/08/22 . Nous vous présentons ci-après le paragraphe d'Introduction, synthétisant la démarche et les enjeux sur le Massif. ( Le document complet, aboutissement d'un important travail partenarial peut vous être envoyé sur demande (email : [cade.montagne@laposte.net](mailto:cade.montagne@laposte.net))

### **Texte d'INTRODUCTION de la CHARTE , Massif de LARRUN / la Rhune - Xoldokogaina et Col de Lizarrieta, Sites Natura 2000**

En tant que partie du réseau européen NATURA 2000, le massif de LARRUN – XOLDOKOGAINA bénéficie depuis plusieurs années, de mesures spécifiques de gestion pour les habitats et espèces.

Comme en témoignent les nombreux vestiges, Larrun a été durant de nombreux siècles un lieu de vie et de travail pour les habitants des villages situés autour.

Adulé, le massif est fréquenté par une population de même culture, d'intérêts communs des deux côtés d'une frontière qui s'efface de plus en plus, tant les échanges sont courants.

Aujourd'hui, sur tous ses versants, l'activité des paysans, bergers, éleveurs ou forestiers, se poursuit. Même diminuée, elle reste un apport essentiel pour l'agro pastoralisme permettant l'entretien de pâturages, bois, la valorisation des paysages.

Massif de multi-usages, le loisir, motif constant de fréquentation par les locaux et résidents passagers, prend le pas et une place de grande importance. Notre lien à la montagne reste très fort.

Nous nous devons de maintenir l'activité, transmettre à notre tour ce patrimoine ancestral avec tous ses équilibres, environnementaux, faunistiques, ses atouts floristiques, et ses biotopes exceptionnels.

La présente charte se veut un outil complémentaire à la mise en œuvre des actions de gestion et concerne toutes les personnes utilisatrices du massif pour les activités économiques comme pour les loisirs.

La préservation du massif ne doit pas être une affaire d'initiés, mais doit concerner tout le monde.

**LARRUN veille sur nous, veillons sur elle.**

Natura 2000 sarearen barne denetik, LARRUN – XOLDOKOGAINA mendiko kudeantza neurri bereziak hartuak izan dira habitat eta espezien alde.

Anitz aztarnek erakusten bezala, Larrun izan da hainbat mendez, bizi eta lan gune bat, inguruko herrietako biztanleentzat

Balakatua, mendia, kultur bereko eta interes amankomuneko mugaren bi aldeko jendetzak kurrutua izan du.

Gaur, alde guzietan, laborari, artzain, edo oihan zainen jarduerak segitzen dute. Ttipitua izana gatik ere, funtsezko ekarpen bat da ala guneak eta oihanak mantentzeko, paisaiak baloratzeko.

Erabilpen anitzeko mendia, aisialdia da hantatze handienaren arraizoina lekuko eta bakantzatiarren gandik.

Mendiarekiko dugun lotura arras azkarra dago. Jarduera behar dugu mantendu, betidanikako ondarea transmititu bere ingurumen eta fauna orekekin, bere gune arraroekin.

Araudi hunek tresna osagarri bat izan behar du kudeantza ekintzak gauzatzeko, mendia baliatzen duten pertsona guzientzat, sail ekonomikoan, aisialdi sailean bezala. Mendiaren begiratzea ez da bakarrik aditu afera bat, baina gu denona.

**LARRUNEK zaintzen gaitu, guk zain dezagun .**

## **CADE – Commission Déchets Bilan 2022**

**La commission déchets a continué au cours de cette année ses diverses activités orientées vers la recherche de décharges sauvages, à éviter que certains sites ne soient utilisés comme tels, la bonne destination des déchets, la protection de sites, à suivre les dossiers sous l'aspect judiciaire et à participer aux réunions institutionnelles**

**On note une évolution des acteurs du BTP qui commencent à appliquer la nouvelle réglementation mais certains de ses entrepreneurs bien connus du CADE ouvrent des ICPE qui pourraient détourner l'objectif fondamental de cette réglementation. A ce titre le CADE doit rester vigilant.**

**1) Recherches des décharges sauvages ou sites pouvant être utilisés comme tels :**

**L'une à MOUGUERRE, quartier ELISSABERRY.**

**L'autre à USTARITZ par l'entreprise Xavier TOFFOLO.**

**A VILLEFRANQUE, des riverains nous ont signalé que la mairie avait autorisé le remblaiement d'une zone humide de grande dimension pouvant devenir un exutoire de déchets du BTP. La DDTM et l'OFB ont été alerté par le CADE.**

**Une action devant le Tribunal Administratif est en cours.**

**2) La bonne destination des déchets :**

**Nous avons été alertés de la construction d'un immeuble à ANGLET sur une ancienne décharge située à proximité du CARREFOUR BAB2. Le CADE envisage de porter plainte car il y a eu absence de plan de gestion des déchets.**

**3) Protection des sites :**

**Le CADE est intervenu sur les sites du lac de BRINDOS à ANGLET et du camping PLAYA à saint Jean de Luz.**

**Sur le site du lac de BRINDOS, le nouveau propriétaire de l'Hôtel de BRINDOS a décidé d'installer sur le lac, classé par le PLU comme espace naturel non constructible, des bungalows mobiles.**

**Sur celui de Saint Jean de Luz, le propriétaire du camping a décidé d'étendre son emprise en construisant sur un site protégé des containers maritimes, contrairement aux PLU.**

**4) Suivi judiciaire :**

**Au pénal, sont en instance les dossiers suivants :**

**- AHETZE, BRISCOUS, GUICHE, BRINDOS, Camping PLAYA.**

**- Nous sommes toujours en attente des dommages et intérêts qui doivent être versés au CADE dans l'affaire ST PEE, BIDART, BIRIATOU.**

**Devant le Tribunal Administratif, est en cours le dossier de VILLEFRANQUE.**

**5) Participation aux réunions institutionnelles :**

**- Le CADE participe régulièrement aux réunions de BILTA GARBI et de CAPB puisque le volet « déchets du BTP » y est évoqué sous ses aspects enfouissement, recyclage et réemploi.**

**- Les divers sites pouvant accueillir des ICPE a été annoncé lors d'une de ces réunions en fin d'année.**

**- Le diaporama de présentation de la méthode utilisée et des sites retenus sera adressé au CADE prochainement.**

**- Les services de l'Etat appuient la démarche et feront en sorte que les sites concernés puissent être validés.**

# Projet Art et Botanique porté par Santé Environnement : De l'arbre à L'océan

**3 pôles :** Pôle scientifique : Conférences  
Pôle éducatif et pédagogique  
Pôle artistique

**Vers une écologie heureuse** ou quand les artistes réveillent notre sensibilité à l'environnement et notre émerveillement devant la nature proche de nous et les végétaux en particulier .

**Le but** est de susciter un état d'émerveillement et de bien être face à la puissance de la nature pour amener les enfants à libérer leur créativité tout en ayant conscience de sa fragilité et de son rôle essentiel.

## **En conjuguant culture scientifique et culture artistique.**

Les projets et activités artistiques proposées seront en résonance avec la prise en compte des enjeux environnementaux et liés à la Biodiversité

- Cela permet à des publics divers (scolaire ou adultes) d'apprendre à voir leur environnement et à le connaître à travers une approche artistique et participative pour en apprécier la biodiversité dans une éducation au développement durable.

## **Nous proposons :**

**Pour tout public des conférences autour** des thèmes de l'eau ,des végétaux ; leurs interactions

Celles -ci prépareront les activités pour jeune public

. Lieux ? Musée de la mer / Anglet salle Ansbach

## **Pour de jeunes publics, diverses activités, dans différents cadres**

- Scolaires
- Périscolaires
- Loisirs
- Événements

En classe et dans la nature, autre

## • **Art et culture**

En parallèle, les jeunes publics travailleront avec un ou deux artistes afin de découvrir un autre aspect de l'observation de l'environnement. On ne cherche plus à identifier ses caractéristiques et à comprendre son fonctionnement à travers une démarche scientifique. On cherche, ici, à apprendre à voir et à retranscrire ce que l'on observe, mais aussi ce que l'on peut ressentir face à la beauté de la nature reflet de sa biodiversité.

## **Les activités proposées permettront de:**

- De développer l'expression de la sensibilité des jeunes publics
- Elles favorisent le va-et-vient entre expériences et connaissances

Elles apportent notamment des outils et des éléments de réflexion pour la construction d'une culture fondée sur la pratique et la sensibilité des participants,

# Participation du CADE aux réunions institutionnelles en 2022

Date associée	Heure	Lieu	Sujet	Représentants CADE
10/02/2022	18h	CCI	Conseil de développement du Pays Basque	J.P Bollet
04/03/2022		Mairie Ascain	Point sur l'actualité du massif, la Charte, la réglementation et activités sportives, Trails, Courses en montagne	R. Valdivielso
11/03/2022		CCI Bayonne	S3PI réunions plénière	P. Luenberger, B. Marti
25/03/2022		Ainhice Mongelos	EHLG Assemblée plénière	P. Luenberger, P. Durruty
21/04/2022	11h	CAPB	Commission Consultative Services publics Locaux	M. Gervaise
19/05/2022	18h	CCI	Conseil de Développement P-Basque, Paysages	J.P Bollet
03/06/2022		Ainhice Mongelos	EHLG Assemblée générale extraordinaire	P. Luenberger, B. Marti
09/06/2022		Mairie Biriatu	Point sur l'actualité du massif, la Charte, la réglementation et activités sportives, Trails, Courses en montagne	R. Valdivielso
23/06/2022	10h	CAPB	Commission Consultative Services publics Locaux	M. Gervaise
23/06/2022		CAPB	COFIL LARRUN	R. Valdivielso
28/06/2022		Mairie Ascain	Campagne de Rénovation de la voie du Petit train de LARRUN	R. Valdivielso
06/07/2022		CCI Bayonne	S3PI	P. Luenberger, B. Marti
06/07/2022		CCI Bayonne	S3PI réunions plénière	P. Luenberger, B. Marti
21/07/2022		CCI Bayonne	S3PI Groupe travail Etude de Zone	P. Luenberger, B. Marti
21/07/2022		CCI Bayonne	S3PI Groupe "Suites de l'étude de zone"	P. Luenberger, B. Marti



<b>Date associée</b>	<b>Heure</b>	<b>Lieu</b>	<b>Sujet</b>	<b>Représentants CADE</b>
02/09/2022	10h	Enedis Bayonne	Présentation Poste Transformation Electrique Urrugne	P. Pachon, J. Lavictoire
29/09/2022	18h	CCI	Conseil de Développement P-Basque, Conseil de direction	J.P Bollet
04/10/2022	10h	Préfecture	Concertation Poste Transformation Electrique Urrugne	P. Pachon, J. Lavictoire
10/10/2022	9h30	Syndicat Bil Ta Garbi	Commission Consultative Services publics Locaux	J.P Bollet
19/10/2022		CCI Bayonne	S3PI Groupe travail Etude de Zone	P. Luenberger, B. Marti
19/10/2022		CCI Bayonne	S3PIGroupe "Suites de l'étude de zone"	P. Luenberger, B. Marti
10/11/2022		Lurrama	Participations à 3 Conférences, thème général «Qu'est une Montagne Vivante»	R. Valdivielso
15/11/2022		CAPB	2ème Atelier de travail en COPILS - LARRUN	R. Valdivielso
16/11/2022		CAPB	Commission consultative Agglo	P Durruty
25/11/2022	20h	Mairie de Musculdy	Impact de la téléphonie mobile	J.C Richard, J. Lavictoire
02/12/2022		CCI Bayonne	S3PI Assemblée plénière	P. Luenberger, B. Marti
02/12/2022		CCI Bayonne	S3PI réunions plénière	P. Luenberger, B. Marti
06/12/2022	9h	Syndicat Bil Ta Garbi	Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés du territoire	J.P Bollet
15/12/2022	14h30	Syndicat Bil Ta Garbi	COPIL N°7 Déchets Inertes	J.P Bollet, P Durruty
16/12/2022		Ainhice Mongelos	EHLG Assemblée plénière	P. Luenberger, P. Durruty

**CADE : Bilan financier 2022 présenté à l'Assemblée Générale du 26 janvier 2023**

opération	dépenses	recettes	commentaires
<u>Reprise de solde au 01/01/2022</u>		48 890,36 €	
<u>gestion</u>			
MVC Polo Beyris : location de salle	175,00 €		
assurances	71,00 €		
frais informatiques	49,51 €		
frais secrétariat ( papier, cartouches encre...)	115,68 €		
frais postaux	113,94 €		
frais de tenue de compte	50,80 €		
produits financiers (compte courant)		5,40 €	
produits financiers (compte livret)		703,97 €	
don		0,00 €	
<u>cotisations</u>			
adhésion du CADE à associations & collectifs	90,00 €		MVC Polo B 40 , CDPB 50
cotisations associations		645,00 €	
solde association Ortzadar		2 125,00 €	
solde association Collectif Ascain		119,05 €	
solde association Barthes Constantin		2 900,77 €	
adhésions individuelles au CADE		1 935,00 €	
<u>divers</u>			
frais bus	950,00 €	548,00 €	
recettes suite à recours gagnés		5 447,48 €	1500 + 3947,48
Frais avocat	1 040,00 €	240,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>2 655,93 €</b>	<b>14 669,67 €</b>	
od (transferts de caisse à banque)	0,00 €	0,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>2 655,93 €</b>	<b>14 669,67 €</b>	
total avec reprise de solde initial	2 655,93 €	63 560,03 €	
<b>solde financier arrêté au 01/01/2023</b>			<b>60 904,10 €</b>
<i>dont caisse (especes)</i>	62,19 €		
<i>dont compte courant</i>	8 536,83 €		
<i>dont compte livret</i>	52 820,08 €		
<i>charges à payer</i>	-515,00 €		
	<b>60 904,10 €</b>	<i>total pour contrôle</i>	0,00 €

Mercredi 8 février - 19h00 - Le Colisée - 11, avenue Sarasate - Biarritz

# Conférence FALAISES, ILOTS ROCHEUX ET BIODIVERSITÉ

*« Le littoral des Pyrénées-Atlantiques constitue un foyer de biodiversité végétale et d'endémisme majeur à l'échelle nationale. Soumis à un climat océanique particulier, il héberge en effet une flore riche, dont de nombreuses espèces protégées et endémiques, présentes uniquement dans ce secteur en France. Le littoral basque, en partie sableux et majoritairement rocheux, rassemble sur une zone très restreinte des milieux très diversifiés à fort enjeu patrimonial, dont plusieurs habitats d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitats Faune-Flore Natura 2000.*

*Ce riche écosystème du littoral est aujourd'hui malheureusement soumis à de fortes pressions (urbanisation, érosion, plantes exotiques, etc.).*

*Afin de préserver et suivre l'évolution de la flore sauvage sur ces milieux, un observatoire de la biodiversité végétale du littoral basque a été mis en place en 2007. Dans ce cadre, plusieurs campagnes d'inventaires ont été réalisées par le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique dont la dernière en 2017-2018.*

*Grâce à ces études, les connaissances sur la flore et les végétations du littoral basque se sont fortement améliorées et seront ainsi présentées. »*

Josselin Dufay, botaniste au CBNSA-St Jean de Luz

ENTRÉE LIBRE

Association de Protection et de Valorisation de la Falaise

FALAISES, ILOTS ROCHEUX ET BIODIVERSITÉ